

Projet de fonctionnement de l'ALSH périscolaire (mercredi) situé à Lalbenque

Conformément au protocole sanitaire en date du 30 octobre 2020

Ce projet a été défini par l'équipe pédagogique de l'ALSH géré par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque, en concertation avec les acteurs concernés.

Préambule

Ce document a pour objet de proposer un fonctionnement pour l'Accueil de loisirs situé à Lalbenque à partir du 4 novembre 2020 considérant l'entrée en vigueur d'un 2^{ème} confinement et la publication d'un nouveau protocole sanitaire pour les Accueils Collectifs de Mineurs.

Ce fonctionnement s'appuie donc sur le protocole spécifique aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) paru le 30 octobre 2020 avec l'objectif de protéger les enfants et les adultes qui les encadrent contre les risques d'infection au virus Covid-19.

Ce protocole repose sur 4 fondamentaux :

- l'application des gestes barrières,
- la limitation du brassage des enfants,
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels,
- l'information.

2 groupes d'enfants avec un fonctionnement autonome

Afin de limiter le brassage des enfants et de répondre à leurs besoins, il est proposé que l'ALSH fonctionne avec 2 groupes d'enfants. Ces 2 groupes auront un fonctionnement autonome dans des locaux attenants mais distincts.

La capacité d'accueil de l'ALSH situé à Lalbenque sera donc de :

- 16 enfants de moins de 6 ans accueillis dans les locaux de l'école maternelle.
- 24 enfants de plus de 6 ans accueillis au bâtiment Algeco.

Remarque : en fonction des effectifs, ces 2 groupes pourront être accueillis dans les mêmes locaux durant les temps d'accueil du matin et du soir. Dans la mesure du possible, ces accueils se feront de manière distincte.

L'aménagement et l'entretien de l'espace et du matériel

Les espaces et leurs usages

Un nettoyage approfondi des locaux devra être réalisé au préalable de l'ouverture des locaux. Ce nettoyage est effectué : par la Mairie de Lalbenque si la commune organise des activités la veille dans les locaux de l'ALSH (pour le mercredi périscolaire ou veille des vacances scolaires) ; par la Communauté de Communes les autres jours.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux, réfectoire) est réalisé le soir après chaque accueil ainsi qu'un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées.

Un 2d nettoyage sera réalisé à mi-journée (pendant le temps du repas des enfants) concernant les locaux utilisés le matin, comprenant notamment les surfaces les plus utilisées par les enfants et le matériel si nécessaire.

Un protocole de nettoyage a été mis en place.

Les salles seront ventilées 15 minutes avant l'ouverture de la structure puis régulièrement dans la journée (conformément au protocole). L'utilisation de ventilateurs ne sera pas autorisée.

Le matériel

Une attention particulière sera apportée à la gestion du matériel utilisé par les enfants qui sera nettoyé après usage ou placé en quarantaine (24 heures minimum).

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'ALSH sera limité au strict nécessaire (doudou, sucettes...).

L'accueil des familles, enfants et parents

Les enfants

La sécurité physique des enfants en évitant tout risque d'infection ne peut pas être notre unique objectif. Il est important également de rappeler qu'il est de notre devoir d'assurer tout autant la sécurité affective et morale des enfants.

Les enfants seront accueillis de 7h30 à 18h30. Les enfants pourront être déposés à l'ALSH jusqu'à 9h30 le matin et il sera possible de venir les chercher à partir de 16h30 le soir. Tous les enfants de 3 à 12 ans pourront être accueillis à l'ALSH.

Chaque enfant devra apporter une gourde avec de l'eau marqué à son nom. Chaque enfant doit avoir sa gourde y compris pour les fratries. Chaque enfant devra avoir un sac à dos suffisamment grand pour pouvoir y rentrer la veste et la gourde d'eau. Toutes les affaires et vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Les enfants de 6 ans et plus devront venir avec un masque (fourni par la famille) qu'ils seront amenés à porter en permanence sauf activité incompatible (repas, goûter, pratiques sportives...). Les enfants inscrits à la journée devront apporter 2 masques : 1 pour le matin et 1 pour l'après-midi. Le masque de rechange sera placé dans son sac à dos dans une pochette au nom de l'enfant.

Les enfants de moins de 6 ans ne porteront pas de masques, même à la demande des familles (sauf justificatif médical).

Les parents

Le parent (ou tout autre adulte) accompagnant le ou les enfants devra porter un masque, y compris aux abords de la structure et cela conformément à la réglementation en vigueur.

Les parents ne seront pas autorisés à entrer dans la structure. L'accueil se fera sous la coursière de chaque bâtiment.

Le parent ou l'adulte qui amène l'enfant devra attendre son tour et respecter la distance prévue grâce aux repères matérialisés au sol. Un seul parent ou adulte pourra accompagner l'enfant.

Il sera demandé aux parents de prendre la température de leur enfant avant de venir à l'ALSH et de ne pas amener leur enfant s'il a plus de 38° de température. De même, s'il a des signes laissant à penser qu'il est malade, il devra rester à la maison sans exception.

Des outils de communication visant à accompagner les parents et les enfants dans la mise en œuvre de ce projet seront proposés visant notamment à les informer sur le respect des gestes barrières.

Un règlement intérieur spécifique sera formalisé qui traduira ce fonctionnement et les obligations de chacun. Ce règlement intérieur, validé et annexé au règlement intérieur existant, sera accepté par les parents dès lors qu'ils souhaiteront inscrire leur enfant. Le non-respect de ce règlement intérieur remettra en cause l'accès au service et pourra donner lieu, après avoir accompagné et averti formellement les usagers concernés, à une exclusion immédiate du service.

L'accueil des enfants en situation de handicap ou avec besoins particuliers

Selon la situation de l'enfant concerné, il sera évalué en concertation avec les parents et les professionnels qui l'accompagnent, la capacité de l'enfant à respecter les gestes barrières et la distanciation.

Un fonctionnement individualisé pourra être proposé avec un encadrant dédié si cela n'est pas le cas.

Dans ce cas, l'accueil de l'enfant est conditionné par une ou plusieurs rencontres avec les parents afin de définir de manière concertée les modalités d'accueil.

Le déroulement de la journée

Les activités

Les activités proposées tiendront compte de la distanciation et des gestes barrières, y compris les activités extérieures.

L'utilisation d'un minibus sera possible. Le véhicule sera désinfecté après utilisation.

Le repas

Toute alimentation venant de la maison ne sera pas autorisée.

Les enfants mangeront dans une des salles de restauration de l'école de Lalbenque (liaison chaude). Ils seront installés en quinconce.

Les enfants d'un même groupe mangeront à la même table. Les espaces seront organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible durant le temps du repas.

Les animateurs ne mangeront pas avec les enfants.

Des bonnes pratiques en termes d'hygiène

Chaque salle d'accueil utilisée par les groupes dispose de sanitaires et de lavabos adaptés pour le lavage des mains des enfants et des adultes.

Les bonnes pratiques en termes d'hygiène seront au cœur du déroulement de la journée qui devra donc être repensée en conséquence. Ils seront accompagnés dans le respect des gestes barrières, à nous d'inventer des formes ludiques pour le faire.

Conformément au protocole, le lavage des mains sera réalisé à minima :

- à l'arrivée dans les locaux de l'ALSH
- avant et après chaque repas
- avant et après les temps libres
- après être allé aux toilettes
- le soir avant le départ de l'enfant.

Les salles d'accueil disposent d'un point d'eau, il ne sera pas utilisé de gel hydroalcoolique pour les enfants puisqu'ils ont la possibilité de se laver les mains. Néanmoins, ce matériel sera à disposition des adultes.

Les animateurs

Les animateurs qui accueillent les enfants porteront un masque. De même pour tous les intervenants auprès des enfants ou visiteurs entrant dans les locaux de l'ALSH

Les animateurs ne porteront pas de gants. Un lavage des mains très régulier sera effectué. Les locaux seront dotés de tous les matériels nécessaires pour assurer les mesures d'hygiène.

Dans la mesure du possible, la distanciation d'au moins un mètre s'appliquera dans les espaces clos, entre les animateurs et les enfants.

Suspicion ou cas avéré de covid-19 au sein de la structure

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant ou un encadrant doit conduire à son isolement et au port d'un masque. Une salle spécifique est aménagée dans chaque bâtiment pour pouvoir mettre en œuvre ce protocole au sein de l'ALSH.

En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. L'enfant pourra alors être accepté de nouveau à l'ALSH dans le respect des conditions fixées par les autorités compétentes.

Si un cas est confirmé, enfant ou animateur, il appartiendra au Préfet, en lien avec les autorités de santé, de déterminer les mesures nécessaires.

L'équipe d'animation de l'ALSH Troll de Bouille

ANNEXES

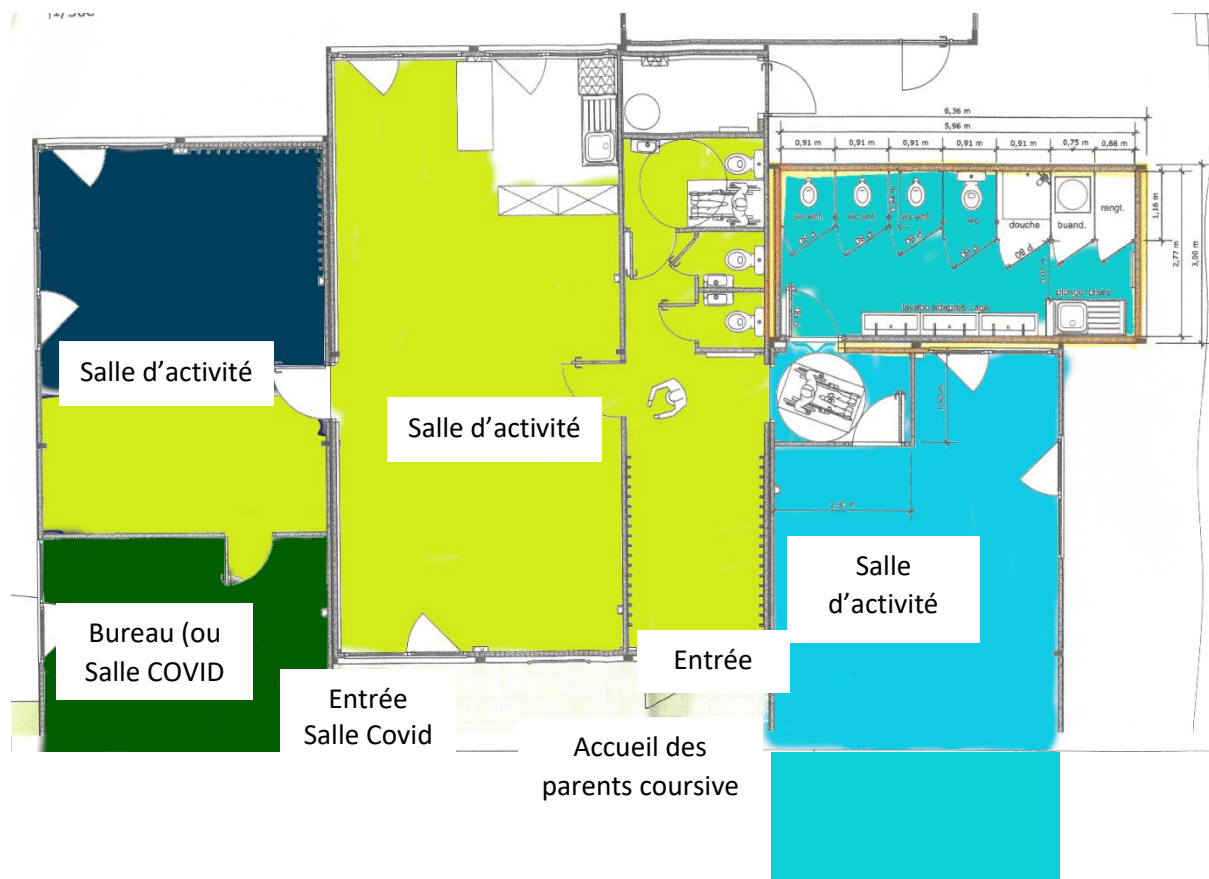
1^{er} groupe : l'accueil des enfants d'âge maternel et/ou élémentaire

L'équipe sera composée de 2 à 3 animateurs (rices).

3 salles d'activité pourront être utilisées.

Le bureau pourra accueillir un enfant ou un adulte présentant des symptômes du Covid-19 disposant d'une entrée/sortie autonome.

Plan des locaux – bâtiment modulaire Cami Del Mouli- accueil du groupe 2



L'organisation des locaux et des groupes

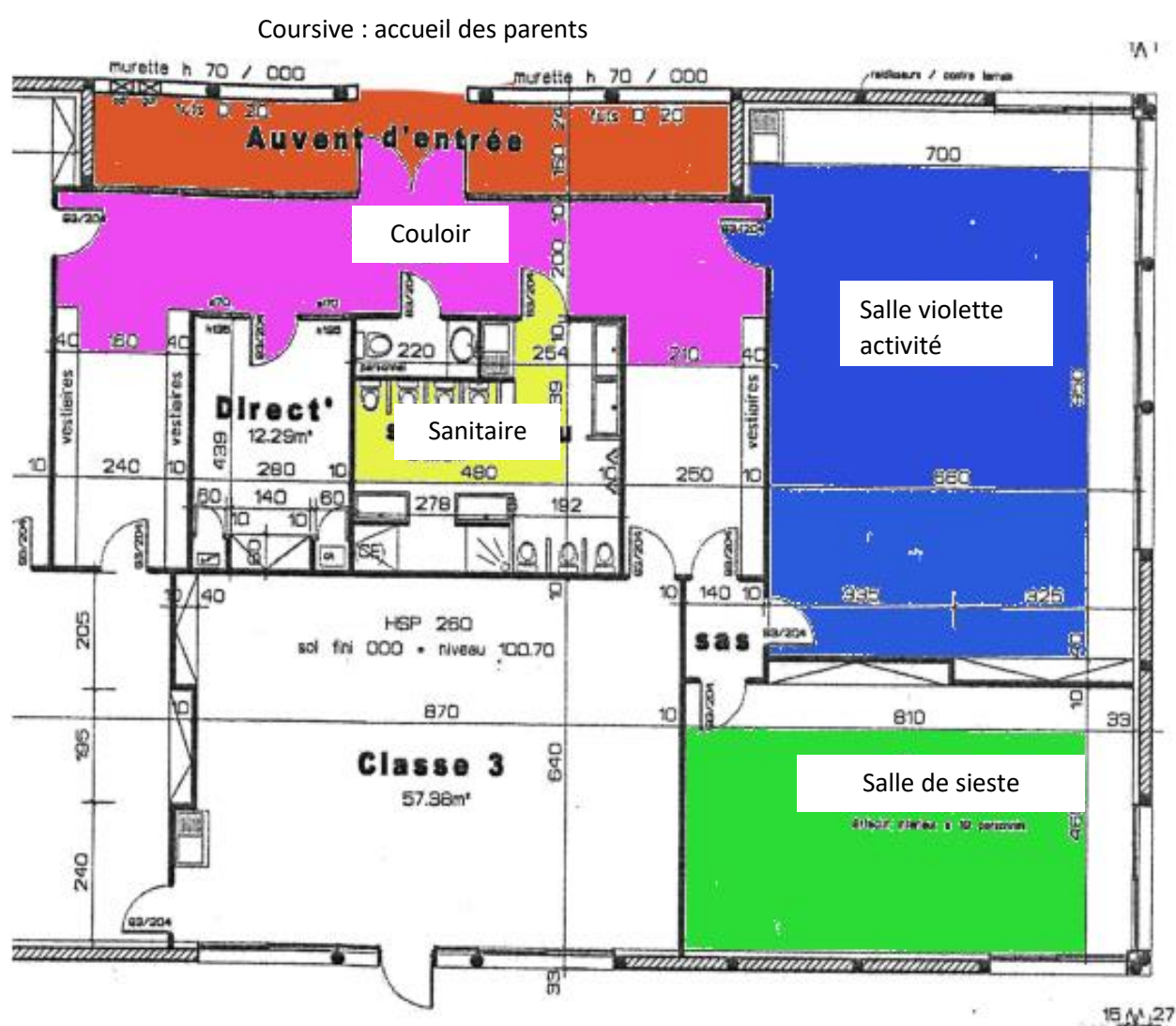
2^{ème} groupe : l'accueil des enfants avec un fonctionnement adapté pour les maternels

L'équipe sera composée de 2 animateurs (rices) présents simultanément après le temps d'accueil du matin.

Il est proposé qu'à partir de 30 enfants, un groupe fonctionne dans les locaux de l'école maternelle : la cour de l'école, la coursive, le couloir, la salle d'activité, la salle de sieste, les sanitaires. Seuls les locaux identifiés en couleur seront utilisés.

NE seront pas utilisées : les salles de classe, le bureau de la Direction et autres circulations.

Plan des locaux – école maternelle publique de Lalbenque - accueil du groupe 1





Règlement intérieur des ALSH 3-12 ans dans un contexte de crise sanitaire liée au Covid-19 (Mis à jour au 5 novembre 2020)

En cohérence avec le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Ce règlement complète ou modifie les modalités du règlement intérieur des ALSH déjà validé et qui reste en vigueur.

Accueil des enfants

Les enfants de 3 à 12 ans seront accueillis de 7h30 à 18h30. Les enfants pourront être déposés à l'ALSH jusqu'à 9h30 le matin et il sera possible de venir les chercher à partir de 16h30 le soir. Les enfants de 6 ans et plus devront porter un masque (fourni par la famille) : 1 pour le matin et 1 pour l'après-midi.

Aucune alimentation venant de la maison ne pourra être autorisée.

Inscription

Il sera demandé à tous les parents de respecter la procédure d'inscription et de remplir une nouvelle fiche de renseignements (dossier d'inscription) afin de mettre à jour les coordonnées et les informations utiles au suivi de l'enfant (si cette démarche n'a pas été déjà effectuée depuis septembre 2020).

L'arrivée à l'ALSH

Un seul parent ou adulte accompagne son ou ses enfant(s) pour l'arrivée et le départ. Il ne sera pas autorisé à entrer dans la structure. L'accueil se fera sous la courbe de chaque. Le parent ou adulte devra respecter la distance prévue grâce aux repères matérialisés au sol.

Le parent ou adulte amenant et venant chercher l'enfant devra porter un masque.

Le parent s'engage :

- A prendre la température de son ou ses enfant(s) avant de venir à l'ALSH et à ne pas l'amener en cas de fièvre (température supérieure à 38°) ou de signes qui laisseraient à penser qu'il est malade.
- A respecter la distanciation et les gestes barrières.
- A fournir à chaque enfant : un sac à dos et une gourde d'eau marquée à son nom, une pochette marquée au nom de l'enfant pour ranger le ou les masques nécessaires à la journée.
- A marquer les affaires de l'enfant (prénom écrit au feutre sur l'étiquette des habits par exemple)
- A ne pas oublier les affaires de l'enfant lors du départ.

Le parent est informé qu'il devra venir le plus rapidement possible chercher son enfant s'il présente des symptômes qui évoquent le Covid-19 (ainsi que l'ensemble de la fratrie). Dans le cas contraire, le SAMU sera contacté. L'enfant pourra revenir à l'ALSH seulement dans le respect des conditions fixées par les autorités.

Toute inscription vaut acceptation de ce règlement intérieur.

La famille est informé(e) que l'accès au service ALSH pourra être remis en question en cas de non-respect de ce règlement.